

C'est dans l'indifférence la plus totale – vacances de Pâques obligent – que la justice bruxelloise a enterré la semaine dernière l'affaire de fraude fiscale où étaient

inculpés six anciens cadres de la Sabena.

La prétendue fraude concernait la société Sabbel, filiale offshore de la Sabena. Entre 1995 et 1999, plusieurs millions d'euros auraient transité par elle et servi à payer au noir des membres de la direction de la Sabena après la faillite.

LA JUSTICE À DEUX VITESSES

Nul ne pourra jamais le prouver puisque les faits sont jugés prescrits.

Une fois de plus, la justice démontre ainsi son impuissance face aux dossiers de grande fraude fiscale.

Il s'agit certes de matières autrement plus complexes qu'un vol à l'étalage, avec des prévenus souvent issus d'un excellent milieu social et qui disposent des meilleurs avocats sur le marché.

Mais ce n'est pas la seule bizarrerie de notre système judiciaire. Des dossiers apparemment plus simples sont toujours à l'instruction à Bruxelles depuis des années. L'un deux implique notamment un haut responsable de la police andalécquoise.

Pourquoi cette lenteur qui arrête le citoyen à penser qu'il existe bel et bien une justice pour les puissants et une autre pour le commun des mortels ?



Ce sont de telles anomalies qui nuisent au bon fonctionnement de la démocratie, plus sûrement qu'une poignée d'extrémistes.

PAR GÉRY DE MAET

SONDAGE EXPRESS



Hillary Clinton sera-t-elle la première femme à la Maison Blanche, dès 2016 ?

OUI > 62,4 %

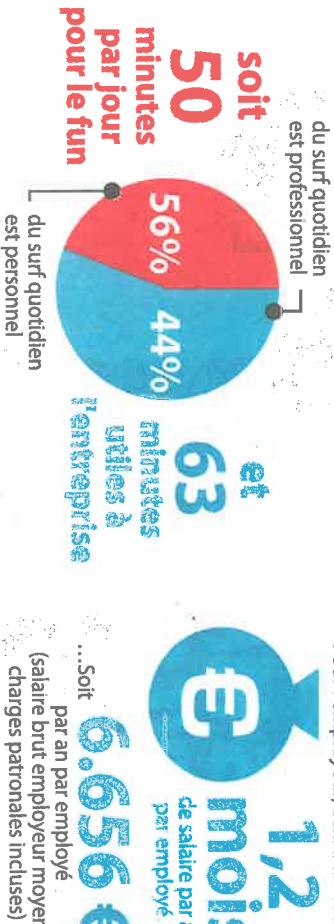
NON > 37,6 %

2.503 votes

Votez pour le sondage du jour sur [Dh.be](#)

SURF AU BUREAU 50

Internet au bureau : ludique, ou utile ? Le surf des employés décortiqué



Source : Olféo

50 MINUTES PAR JOUR, c'est 44 % du temps moyen passé par les employés sur Internet dans l'entreprise par jour, soit 1h53. Voilà donc 44 % du temps passé en ligne qui file entre les mains de l'employeur...

Porté sur l'année, cela pèse tout de même 25 jours par an et plus d'1,2 mois de salaire brut employeur ! C'est lorsqu'il arrive au boulot (entre 8h et 9h) et qu'il aborde ou sort de sa pause déjeuner (entre 11h et 15h) que l'employé

surfe, le plus, pour son compte. Ces chiffres, qui disent tout haut ce que beaucoup d'employés cliquent tout bas, nous viennent d'Olféo, éditeur français d'une solution de proxy et de filtrage de contenus Internet. Ils sont le fruit de l'analyse des journaux d'une centaine d'entreprises, pesant 150 000

employés, dont une partie est belge (mais aussi française, allemande, néerlandaise et suisse).

ET ILS VONT assurément relancer, en comité d'entreprise, les stratégies à mener pour juguler cette perte sèche...

Rappelons qu'en Belgique, une entreprise a totalement le

droit de bloquer, limiter ou contrôler (de manière unilatérale) l'accès à certains sites ou services web.

De là à dire que c'est pertinent, en 2015, le débat est autre.

Alexis Carantonis

"L'entreprise qui prohibe Facebook se trompe"

Selon Olivier Moch, expert en communication, un patron a tout à perdre en interdisant

Toutes les stats convergent : dans la classe européenne, la Belgique est l'un des élèves les plus assidus aux réseaux sociaux. Facebook y est la star incontestée : plus de 5,5 millions de Belges y possèdent un profil, que 66 % d'entre eux consultent quotidiennement, près de 19 minutes durant. En moyenne, les Belges vérifient leur mur 20 fois/semaine. Dont, forcément, quelques connexions émanant du lieu de travail...

OR, SI LES EMPLOYÉS BELGES sont Facebook-addict, les employeurs y sont particulièrement rétifs. Du coup, énormément d'entreprises jugulent, voire bloquent totalement

l'accès au réseau des réseaux. Selon Insites Consulting, quelque 20 % d'employés belges sont condamnés au sevrage social. Tandis que, d'après le SNI (Syndicat neutre pour indépendants), si 7 PME sur 10 laissent leurs collaborateurs surfer librement sur Internet, un tiers d'entre elles bloquent - souvent partiellement - ce flux.

"La Belgique patronale a une réputation, justifiée, de réticence par rapport aux réseaux sociaux", nous éclaire Olivier Moch, expert en communication, auteur du livre *Managers, communiquez mieux avec vos collaborateurs*. "C'est toujours en pleine mutation : notre pays a mis le temps, mais le management commence, enfin, à saisir l'intérêt des outils sociaux pour la culture d'entreprise."

POUR OLIVIER MOCH, c'est plus qu'un intérêt. "Aujourd'hui, 33 % des employés belges sont des digital natives (NDR: des personnes nées avec les nouvelles technologies). Ce n'est, déjà, pas négociable. Mais dans cinq ans - soit demain -, cette proportion passera à 58 % ! En tant qu'employeur, vous ne pourrez bientôt plus vous permettre de priver, au boulot, quelqu'un pour qui les réseaux sociaux sont devenus un geste naturel, un moyen de communication permanent et quotidien. Sur les plans de la confiance et de la motivation, l'interdic-

tion est infantilisante et contre-productive. L'entreprise qui prohibe Facebook, aujourd'hui, est une entreprise qui est dans l'erreur."

Mais 50 minutes par jour à surfer pour son plaisir, n'est-ce pas du temps, et donc de l'argent perdu pour l'employeur ? "Je ne le crois pas. Lorsqu'il surfe, même pour son compte, un employé peut sentir, et enrichir sa structure. On pense à un contact dont il ferait bénéficier son entreprise, une info... Facebook n'est pas juste une plaine de jeux : c'est aussi un moteur de recherche truffé d'informations pertinentes ! Et quand bien même : 50 minutes sur le web à fins privées, en quoi est-ce moins productif qu'un fumeur qui prend cinq pauses-cigarette par jour ?"



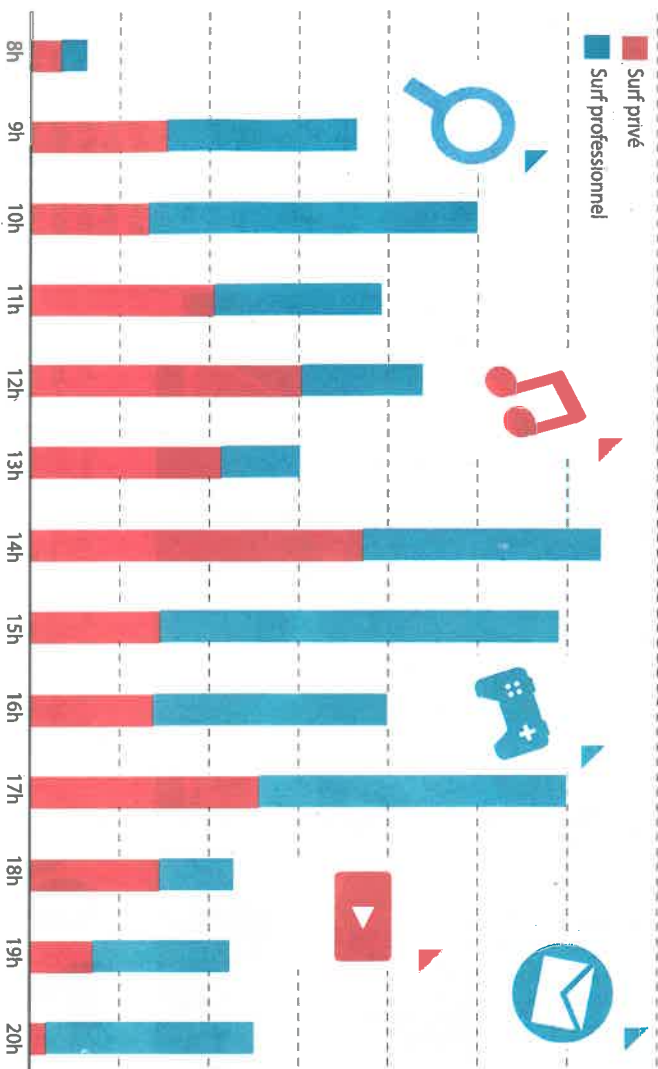
Olivier Moch.

"Selon moi, les réseaux sociaux sont tout à fait adaptés pour devenir le moyen de communication interne privilégié de l'entreprise. On vous prend pour un fou lorsque vous dites cela en Belgique, mais Renault a créé son propre réseau social ! Un autre géant, Sodexo, a depuis longtemps délaissé l'intranet pour utiliser un groupe secret sur Facebook. Pourquoi inventer l'eau chaude, quand elle existe déjà ?"

Interview > A.Ca.

minutes/jour pour le fun !

Agenda de la journée type de l'employé online



Le top 15 des sites consultés en Belgique au boulot, pour le fun

1. Facebook
2. YouTube
3. Wikipedia
4. Skynet.be
5. Twitter
6. HLN
7. Amazon
8. LinkedIn
9. Zemenain
10. MSN
11. Dh.be
12. Nieuwsblad
13. Inmoweb
14. Aliexpress
15. Kapaza

PMI Graphics

dh.be, premier site d'info lu depuis le bureau

Selon l'étude d'Ofleo, le site web préféré, dh.be, est le seul site d'information francophone qui figure dans le Top 15 des sites consultés depuis le lieu de travail, en Belgique. Derrière Facebook, YouTube et Wikipédia (comme quoi, on est manifestement aussi désireux d'apprendre à ses heures perdues...), mais devant Im-moweb (recherche immobilière) et Kapaza (vente d'occasion), Nicolas Christiaens, coordinateur dh.be, est "ravi, mais pas totalement surpris. L'analyse de nos audiences montre, systématiquement, un pic entre 12h et 13h30. Avec 85 % de connexions établies depuis un PC de bureau, alors qu'en soirée, la part de connexion depuis un appareil mobile augmente. On nous suit donc beaucoup au bureau, dans la foule ou pendant l'heure de table. On le constate de manière encore plus directe lorsque nous réalisons des live-chats durant les heures de bureau. Comme pendant le Tour de France, par exemple : là, nos internautes confessent ouvertement nous suivre depuis leur lieu de travail..."

Après le burn-out, V'ILÀ LE BORE-OUT

Le syndrome d'épuisement professionnel par l'ennui prend de l'ampleur

Bien qu'il tarde à convaincre les ultimes sceptiques, le burn-out, alias le mal du 21^e siècle, est officiellement reconnu en Belgique comme maladie professionnelle depuis le 1^{er} septembre dernier.

Le bore-out suivra-t-il la même voie ? Un peu d'étymologie, d'abord : le burn-out, c'est le fait de se sentir malheureux dans son travail, à cause de l'ampleur des tâches à effectuer, et du stress qui y est lié. Le bore-out prend la tendance inverse : ici, on n'est pas brûlés (littéralement) par l'ennui lié à l'absence de boulot.

LES CONSÉQUENCES, en revanche, sont identiques : tant

que bore-out pouvant conduire à une dépression sévère. Pour autant, le burn-out est bien plus dicible que le bore-out, même si ce dernier n'est pas moins présent dans nos bureaux : dans *The bore-out-syndrom*, un article publié en 2011 dans *La Revue internationale de psychologie et de gestion des comportements organisationnels*, Christian Bourion et Stéphane Trebucq assu-

rent que "cette maladie honteuse d'un Occident où il n'y a plus assez de travail" toucherait jusqu'à 30 % des salariés. Et l'on parle autant des quinquagénaires en déficit de challenges que de primo-arrivants sur un marché de l'emploi saturé, qui ont sauté sur le premier job alimentairement disponible.

Quid en Belgique ? En 2009, une étude de Stepstone réalisée sur près de 12.000 salariés considèrerait qu'entre 21 % et 39 % d'entre eux n'avaient pas suffisamment de travail pour remplir leurs journées.

A. Ca.



» Être maladivement stressé à cause de l'accumulation de boulot ? C'est le burn-out, et c'est connu. Le bore-out, lié à l'ennui sur le lieu de travail, moins médiatique, n'est pas moins dangereux... SHUTTERSTOCK